



DÉCISION DE BIO SUISSE

**Vaniacom
BP 981
Moroni, Coulée
COMOROS**

Nous sommes heureux de pouvoir vous communiquer par la présente que Bio Suisse (l'Association suisse des organisations d'agriculture biologique), après avoir vérifié les documents que vous lui avez soumis, a pris la décision suivante:

Reconnaissance (producteurs selon le tableau des exploitations Bio Suisse) pour la récolte 31.03.2009: Vanille

Reconnaissance valable jusqu'au 31.03.2009:

Commerce de produits conformes aux exigences de Bio Suisse

Emballage de produits conformes aux exigences de Bio Suisse

Transformation et stockage de produits conformes aux exigences de Bio Suisse (vanille)

La décision est basée sur les documents communiqués par votre organisme de contrôle et/ou de certification : Ecocert International, Northeim

**approved
by BIO SUISSE**

Vous pouvez utiliser pour votre exploitation et vos produits le logo «approved by BIO SUISSE» (sur votre site internet, sur vos caisses, bulletins de livraison, factures etc.). Ce logo peut être téléchargé sous forme de fichier JPG depuis le site internet de Bio Suisse. Les produits «de reconversion» reconnus par Bio Suisse doivent en plus comporter bien visiblement la mention «produit de reconversion».

Bio Suisse

Décision N°: Int-00950-2008

N° d'entreprise: 118422

Andrea Seiberth
Head of Import Division

Bâle, 29.04.2008

Page 1 / 1

La reconnaissance n'est valable que tant que votre entreprise possède un contrat de contrôle valable avec l'organisme de contrôle mentionné.

La lettre de reconnaissance est propriété de Bio Suisse. Elle peut être en tout temps réclamée en retour en cas d'infraction au Cahier des charges de Bio Suisse.

La reconnaissance est une attestation du respect du Cahier des charges de Bio Suisse. Elle ne donne pas à elle seule le droit de désigner les produits avec le label «Bourgeon» de Bio Suisse et elle n'est pas une garantie de commercialisation des produits en Suisse. Bio Suisse est p. ex. tenue de limiter les importations en cas d'approvisionnement suffisant en produits suisses.

Vereinigung Schweizer Biolandbau-Organisationen
Association suisse des organisations d'agriculture biologique
Associazione svizzera delle organizzazioni per l'agricoltura
biologica
Associazioni svizra da las organisaziuns d'agricoltura biologica

BIO SUISSE
Margarethenstrasse 87 · CH-4053 Basel
Tel. ++41 (0) 61 385 96 10 · Fax ++41 (0) 61 385 96 11
www.bio-suisse.ch · bio@bio-suisse.ch